



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

ANNEXE

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Composition du groupe de travail

Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Conformément aux dispositions des lignes directrices de gestion du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, est institué un groupe de travail qui sera consulté sur les propositions de l'administration en matière de mobilité intra-territoriale des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

Ce groupe est composé de représentants élus ou faisant partie de la liste des candidats des organisations syndicales élues lors des dernières élections aux commissions administratives paritaires locales de la fonction publique d'État et aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

Ces représentants des personnels sont affectés dans le ressort du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements.

Le groupe de travail est présidé par le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ou son représentant.

En vertu des principes rappelés ci-dessus, est institué jusqu'au prochain renouvellement des instances paritaires un groupe de travail avec la répartition des sièges suivante :

Syndicat	FSU	FNEC-FP-FO	UT-CFE-CGC
Nombre de représentants	1	1	3